



Mélanie THOMIN

*Députée du Finistère
Membre de la Commission de la défense
nationale et des forces armées*

Le Faou, le 30 avril 2024

La judiciarisation de l'expression syndicale n'est pas acceptable !

Une dizaine d'agents de la fonction publique hospitalière : délégués syndicaux (CFDT-CGT-SUD), simples adhérents, membres des comités de vigilance et défense de l'hôpital de Carhaix viennent d'être convoqués au commissariat de Quimper, sous le régime de la garde à vue.

La judiciarisation de l'expression syndicale n'est pas acceptable, je m'inquiète et je réprovoque cette vague de convocations.

En octobre dernier, il y a bien eu une annonce de dépôt de plainte initiée par la direction générale du CHU de Brest-Carhaix pour "séquestration" et "violence sur personne chargée d'une mission de service public". Celle-ci avait fait suite à l'occupation des locaux de l'ARS, dans le contexte de la mobilisation pour l'accès aux soins en Centre-Bretagne.

Pourtant, grâce à l'action de médiation efficace du préfet du Finistère, le dialogue avait été renoué entre les différents acteurs : élus, personnels de direction, ARS Bretagne.

La signature unanime du protocole de sortie de crise a alors symbolisé une forme d'apaisement entre les différentes parties prenantes. Cette signature représente également une forme d'aboutissement, après des mois de mobilisation sociale, pour la réouverture des urgences en Centre-Bretagne, pour le maintien des services de soins au sein de l'hôpital.

Dès lors, pourquoi ces dépôts de plaintes contre des représentants du personnel hospitalier carhaisien ont-ils été maintenus ?

Y a-t-il une volonté politique d'intimider les représentants syndicaux ? Il ne peut s'agir que d'une volonté maladroite, alors que partout en France des syndicalistes sont convoqués, condamnés.

Six mois après les engagements pris et signés, la volonté de sortir de la crise reste-t-elle unanime ?

Six mois après, les urgences de Carhaix restent fermées et les patients du Centre-Bretagne systématiquement réorientés.

La direction générale du CHU, fragilisée par des mouvements de grève successifs au sein de ses services, cherche-t-elle à travers les tribunaux à retrouver une autorité perdue ?

Choisir la judiciarisation du mouvement social au détriment de l'apaisement ne peut être une solution. Le dialogue social ne se décrète pas sur papier, il se construit. Au quotidien, dans le respect des personnels, de leur expression syndicale, du professeur de médecine à l'aide-soignant.



Mélanie THOMIN

Députée du Finistère

Membre de la Commission de la défense nationale et des forces armées

Ce 1er mai, je serai aux côtés des carhaisiennes et carhaisiens, personnels de l'hôpital, salariés du Centre-Bretagne, pour leur exprimer toute ma solidarité et mon soutien.

Plus que jamais, il est nécessaire de défendre les conditions de travail des agents de la fonction publique et leur liberté syndicale. Les différentes pressions à leur rencontre sont une atteinte à notre cohésion républicaine, une fragilisation de notre démocratie.

Cette semaine, je viens d'être nommée membre de la commission d'enquête parlementaire sur "les difficultés d'accès aux soins à l'hôpital public". Avec mes collègues de l'Assemblée nationale, j'entends bien que les députés se penchent sur la question de l'hôpital de Carhaix.

Mélanie Thomin
